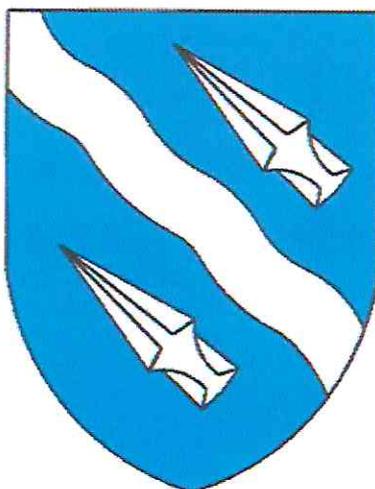


COMMUNE DE FIEZ



**Séance du Conseil général du
10 juin 2025
Boucllement des comptes
2024
Préavis No 01/2025**

16.05.2025

TABLE DES MATIERES

1. ELEMENTS CHIFFRÉS DE LA COMMUNE DE FIEZ 2024	3
2. RAPPEL DU BUDGET ACCORDÉ ET RESULTAT FINAL 2024	3
2.1. LES OPÉRATIONS COMPTABLES DE BOUCLEMENT.....	4
2.1.1. <i>MOUVEMENTS DES FONDS DE RÉSERVE OBLIGATOIRES</i>	<i>4</i>
2.1.2. <i>AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR DÉBITEURS DOUTEUX.....</i>	<i>5</i>
3. COÛTS DU MÉNAGE COURANT.....	5
4. LE COMPTE DES INVESTISSEMENTS-DÉPENSES PAR PRÉAVIS	6
5. LA PÉRÉQUATION CANTONALE	6
6. COMPTES DE FONCTIONNEMENT (QUELQUES DÉTAILS).....	7
7. REPORT DU RÉSULTAT	8
8. CONCLUSIONS	8

1. ELEMENTS CHIFFRÉS DE LA COMMUNE DE FIEZ 2024

	2024	2023
Nombre d'habitants au 31.12.2024	431	436
Taux d'impôts – revenus et fortune, personnes morales	69	69
Taux moyen d'impôts des communes	67.67	67.59
Taux de l'impôt foncier	120	120
Valeur du point fiscal	11'946	11'710
- Valeur du point fiscal / habitant	27.72	26.86
- Point fiscal moyen / habitant des communes du Canton	45.60	44.66
Valeur du point péréquatif	12'811	12'931
- Valeur point péréquatif / habitant	29.72	29.66
- Point péréquatif / habitant : Valeur moyenne Canton	50.02	48.47

2. RAPPEL DU BUDGET ACCORDÉ ET RESULTAT FINAL 2024

Le budget 2024 accepté par le Conseil général dans sa séance du 19 décembre 2023 présentait un excédent de charges de Chf 222'930.

En finalité, les comptes 2024 bouclent avec un excédent de revenus de Chf 8'609 (montant arrondi). Par rapport au budget, les produits globaux sont en augmentation de Chf 174'266 (+ Chf 96'659 en comparaison aux comptes 2023), selon détails ci-dessous.

	Budget/comptes 2024	Comptes 2024-2023
o Recettes fiscales	Chf 58 139	Chf 78 737
<i>Personnes physiques, y c frontaliers</i>	Chf -29 970	Chf 5 568
<i>Personnes morales</i>	Chf -2 837	Chf 7 515
<i>Impôt foncier</i>	Chf 2 505	Chf 279
<i>Droits de mutations</i>	Chf 36 300	Chf 17 688
<i>Successions, donations</i>	Chf 51 988	Chf 51 666
<i>Autres impôts + récup après défalcation</i>	Chf 153	Chf -3 979
o Patentes + revenus divers	Chf 3 401	Chf 5 826
o Revenus du patrimoine	Chf -21 434	Chf 2 651
o Taxes, émoluments, produits des ventes (gaz, eau)	Chf -12 366	Chf -7 420
o Part recettes cantonales (gains immobiliers, taxe CO2)	Chf 73 779	Chf 73 879
o Part d'autres collectivités (yc péréquation)	Chf 10 129	Chf -119 633
o Dissolution des fonds de réserve	Chf 62 619	Chf 62 619
o Imputations internes	Chf 0	Chf 0
Total des variations des revenus	174 266	96 659

Notre commune a bénéficié d'impôts sur les successions et donations lesquels n'étaient pas budgétés. Notre participation à la péréquation a été adaptée en conséquence.

En contrepartie, il y a une réduction des charges de Chf 57'272 par rapport au budget mais une augmentation de Chf 90'156 en comparaison aux comptes 2023.

	Budget/comptes 2024	Comptes 2024-2023
o Frais autorités et personnel	Chf -7 360	Chf 10 085
o Entretien patrimoine, achats marchandise	Chf -123 384	Chf -15 782
o Intérêts passifs	Chf 7 494	Chf -2 692
o Amortissements	Chf 82 241	Chf 80 032
o Part aux collectivités publiques (yc péréquation)	Chf -22 636	Chf 55 476
o Aides et subventions	Chf 500	Chf -2 875
o Attributions à réserve	Chf 5 873	Chf -34 088
o Imputation interne	Chf 0	Chf 0
Total des variations des charges	-57 272	90 156

Le résultat final inclut une série d'opérations comptables sous forme d'amortissements ainsi que des mouvements sur les fonds de réserves.

2.1. Les opérations comptables de bouclage

Des opérations comptables de bouclage ont été opérées sous forme d'amortissements qui étaient prévus au budget. Les variations sont occasionnées par le calcul de l'amortissement au bouclage qui peut être influencé par le résultat de l'exercice précédent ou les investissements de l'année.

Le tableau des amortissements

Cpte charge	cpte Bilan	Destination	Budget	Comptes	Amort. Suppl.	Solde 31.12.24 cpte Bilan
	91430.00	Bâtiments et constructions				97 501
230.331.03	91460.01	Tracteur voirie	4 500	4 500	31 500	0
352.331.02	91430.07	Grande-salle - appartement - Muni	32 000	41 786		1 002 867
353.331.01	91430.06	Chauffage + réfection bâtiments communaux	20 300	14 071	35 000	274 568
354.331.02	91430.02	Local Voirie	6 330	6 256		168 916
355.331.09	91430.01	Collège de l'Arnon	113 600	113 600		1 153 200
430.331.01	91410.04	Route des Mûriers	10 000	15 464		340 210
810.331.01	91440.01	Service des eaux (préavis 06/2002)	5 000	5 878		35 270
810.331.01	91440.01	Service des eaux (préavis 04/2007)	7 500	10 027		110 295
	91450.00	Forêts	0	0		232 171
			199 230	211 583	66 500	3 415 000

Les amortissements supplémentaires ont été comptabilisés pour le tracteur qui est totalement amorti et le préavis du chauffage et réfection bâtiments communaux.

2.1.1. Mouvements des fonds de réserve obligatoires

La comptabilité communale comprend des financements spéciaux dont la prise en charge est assurée par des taxes affectées. Pour rappel, cela concerne les chapitres suivants :

- 45. Ordures ménagères
- 46. Epuration
- 81. Service des eaux

Les financements spéciaux font l'objet d'une attention particulière. Les taxes affectées ne peuvent être utilisées que pour ce qu'elles sont destinées. L'excédent de revenu éventuel est obligatoirement attribué à un fonds de réserve spécifique. Alors que les dispositions MCH2 sont beaucoup plus strictes sur la couverture intégrale des charges par des recettes affectées.

Le chapitre des déchets est comptabilisé au chapitre 451. Le taux de couverture est de 61.4 % avec un manque de recettes de Chf 22'093. Aucune réserve n'est comptabilisée au bilan.

En 2024, un montant de Chf 5'873 a été versé sur la réserve d'épuration qui est portée à Chf 792'415 (cpte 92800.01). Cette attribution est obligatoire dans la mesure où elle équilibre le chapitre de l'épuration cpte 460.

Malgré la dissolution totale du fonds de réserve de l'eau de Chf 47'619, le service de l'eau (§ 810) reste déficitaire de Chf 5'105 ; la réserve est épuisée (cpte 92800.02).

Des solutions devront être trouvées pour les déchets et la distribution d'eau afin d'équilibrer les comptes, ce d'autant plus que les obligations légales deviendront plus sévères avec MCH2.

2.1.2. Ajustement de la provision pour débiteurs douteux

En fonction des informations de l'administration cantonale des impôts, la provision pour les débiteurs douteux a été réduite de Chf 15'000 pour être ramenée à Chf 97'000.

3. COÛTS DU MÉNAGE COURANT

Le ménage courant représente les dépenses qui se répètent au cours des exercices et sont peu compressibles. Pour le déterminer, nous retirons des comptes d'exploitation, les charges liées aux investissements et les imputations internes. En 2024, ces charges courantes ont représenté un montant de Chf 1'767'941 en augmentation de Chf 66'029 (+ 3.88 %) par rapport aux comptes 2023 et en réduction de Chf 141'999 (- 7.43%) à ce qui était prévu au budget.

Natures	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
30. AUTORITES ET PERSONNEL	221 230	228 590	211 145
31. BIENS SERVICES MARCHAND.	367 016	490 400	382 797
32. INTERETS PASSIFS	60 594	53 100	63 286
33. DEFALCATIONS	23 388	20 000	1 571
35. REMB. A COLLECT. PUBLIQUES	1 094 714	1 117 350	1 039 238
36. AIDES ET SUBVENTIONS	1 000	500	3 875
Ménage courant global	1 767 941	1 909 940	1 701 912
Ecart comptes-budget 2024	-141 999	-7.43%	
Ecart comptes 2024 et 2023	66 029	3.88%	

Nous pouvons aller plus loin dans nos réflexions. Certaines dépenses échappent à la gestion communale comme les charges reportées du Canton et les charges des associations intercommunales.

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
Ménage courant global	1 767 941	1 909 940	1 701 912
./. Participations cantonales (351)	-253 590	-258 370	-240 414
./. Participations aux associations intercommunales (352)	-841 124	-858 980	-798 824
Ménage courant effectif	673 228	792 590	662 674

Pour Fiez, le ménage courant sous la responsabilité de la Municipalité est de Chf 673'228. Plus de Chf 1'094'700 des coûts proviennent du Canton ou d'associations intercommunales.

4. LE COMPTE DES INVESTISSEMENTS-DÉPENSES PAR PRÉAVIS

L'exercice 2024 ne comporte aucune dépense au titre des préavis.

5. LA PÉRÉQUATION CANTONALE

Les acomptes facturés de la péréquation dans le cadre du budget 2024 sont basés sur les chiffres des comptes 2022, derniers éléments précis connus lors du calcul des acomptes 2024. La volonté politique est d'établir le décompte final sur les chiffres réels des comptes 2024 de l'ensemble des Communes Vaudoises. Par conséquent, le résultat ne sera connu qu'à l'été 2025 lorsque toutes les communes auront bouclé leurs comptes. Le Canton a établi un pré-bouclément à la fin du mois de mars basé sur les recettes fiscales 2024.

Nous reprenons ci-après, les éléments détaillés qui influencent la péréquation :

	Comptes 2024	Acomptes 2024
Population	431	436
Taux d'impôt	69	69
Taux moyen communal	67.57	67.57
Valeur du point d'impôts péréquatif	12 811	13 304
Valeur point d'impôts / habitant	29.72	30.51
Valeur point d'impôts / habitant - moyenne Canton	47.91	47.91
Impôts conjoncturels		
o Frontaliers	588	0
o Successions et donations	51 988	48 469
o Gains immobiliers	73 879	22 794
o Droits de mutation	36 300	51 975
o Compensation RFFA	697	517
Dépenses thématiques		
o Dépenses liées aux transports/routes	155 436	203 383
o Dépenses liées à la gestion des forêts	20 297	33 064

Dans la mesure où la valeur du point d'impôt est inférieure à celui basé sur le calcul des acomptes, la Commune de Fiez touchera un montant supplémentaire sur la couche solidarité et participera moins au pot commun.

En revanche, les charges liées aux routes et transports ainsi que de la gestion des forêts de l'exercice étant moins importantes, la ristourne des dépenses thématiques se réduira.

Nous résumons ci-dessous les effets de la péréquation et les comptes s'y référant :

		Comptes 2024		Budget 2024	
220.352.00	Alimentation péréquation	260 809		260 810	
220.352.01	Péréquation directe - correction	16 016			
220.452.00	Péréquation directe retour solidarité et population		201 249		201 250
220.452.02	Péréquation - routes/transports		86 944		86 950
610.352.00	Réforme policière	40 848		40 850	
610.451.02	Réforme policière - correction		3 141		
720.351.00	Cohésion sociale - participation	227 899		227 900	
720.451.02	Cohésion sociale - correction		5 167		
	Résumé péréquation 2024	545 572	296 501	529 560	288 200
	Effets comptabilisés au bouclage 2024		-249 071		-241 360
	Variation budget et comptes 2024		-7 711		
	Décompte péréquation 2023				
220.352.03	Péréquation directe - solde année précédente	2 558			
	Solde péréquation 2023	2 558	0		
	Effet péréquation totale (2023 et 2024)		-249 071		-241 360

Si cette projection n'est pas totalement exacte après le bouclage de toutes les communes vaudoises, la différence viendra corriger le résultat 2025. Dans le même registre, les comptes 2024 ont été influencés d'un montant total de Chf 2'558.

6. COMPTES DE FONCTIONNEMENT (QUELQUES DÉTAILS)

210 – Impôts

Les chiffres des impôts reportés dans les comptes sont fournis par l'administration cantonale des impôts (ACI). Le détail des recettes fiscales se trouvent dans le tableau au début de ce rapport.

230 – Amortissements et réserves non-ventilés

Plusieurs amortissements ont été placés dans les chapitres concernés conformément au tableau des amortissements ci-devant. L'amortissement du collège de l'Arnon correspond au montant de rétribution de l'ASIGE.

320 – Forêts

Le secteur des forêts est déficitaire de l'ordre de Chf 21'941 qui est compensée partiellement par les dépenses thématiques de la péréquation.

351 / 355 – Bâtiments

Le total des locations des appartements correspond aux loyers nets, soit avec la déduction des acomptes chauffages des loyers bruts.

430 – Routes

Les coûts sur les routes respectent le budget ; ces derniers sont toutefois supérieurs à 2023.

5 – Instruction publique et cultes

Les coûts reportés de l'ASIGE correspondent aux charges de l'année scolaire 2023-2024 qui se termine au 31.07.2024.

720 – Sécurité sociale cantonale

En 2023, une ristourne de Chf 114'883 a été encaissée. Cette ristourne n'est que de Chf 5'167 en 2024.

810 – Service des eaux

Le déficit du service des eaux a été pris en charge jusqu'à ce jour par le ménage courant de la commune. Avec le passage à MCH2, cet artifice ne sera plus possible et une adaptation du prix de l'eau est inéluctable afin d'équilibrer le compte.

7. REPORT DU RÉSULTAT

L'excédent de revenus de Chf 8'609 est reporté au capital qui se monte à Chf 369'200 au 31.12.2024.

8. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Fiez qui a approuvé les comptes dans sa séance du 20 mai 2025, vous prie Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Fiez

- Vu le préavis de la Municipalité n° 01/2025 relatif aux comptes 2024
- Oûi le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

D'accepter les comptes 2024 tels que présentés avec un excédent de revenus de **Chf 8'609**.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic
Stéphane Deriaz



La secrétaire
Sueva Natali Wimmer

(Handwritten signatures in blue ink)